Clef simplifiée de détermination des musaraignes présentes en région Bourgogne-Franche-Comté

Longs poils blancs isolés dépassant du pelage sur le corps et la queue
+
Dents entièrement blanches
+
(Oreilles dépassant clairement le pelage)

NON

Grosse musaraigne
+
Franges de poils raides sous la queue et sous les pattes arrières
+
Pelage généralement très bicolore

NON

Longueur de la queue identique à la longueur du corps
+
Pelage entièrement sombre, peau du museau et des pattes rose clair, œil dégagé

NON

Toutes ces musaraignes ont un pelage « tricolore », dégradé du dos plus foncé au ventre plus clair

Queue longue et proportionnellement épaisse par rapport au corps de l'animal
+
(Petite musaraigne)
+
(Orteils proportionnellement longs)

NON

Musaraigne couronnée (*Sorex coronatus*)
ou
Musaraigne carrelet (*Sorex araneus*)
ou
Musaraigne du Valais (*Sorex antinorii*)

Bien que la musaraigne couronnée soit la plus commune en BFC, **la distinction de ces trois espèces est quasi impossible sans analyse génétique**.
> En l'absence d'analyse génétique ou de critères plus précis, possible de saisir sous le complexe
Musaraigne carrelet/couronnée/du Valais (Sorex araneus/coronatus/antonorii)

OUI

Musaraigne pygmée (*Sorex minutus*)

La confusion avec le groupe des musaraignes « carrelet/couronnée/du Valais » est possible et **peut nécessiter l'examen des restes crâniens pour les individus morts**.

OUI

Musaraigne alpine (*Sorex alpinus*)

Espèce très rare en région, **nécessitant une observation détaillée et/ou la présence de clichés pour valider la donnée**

OUI

Espèces protégées

Crossope aquatique (*Neomys fodiens*)
ou
Crossope de Miller (*Neomys anomalus*)

Espèces difficiles à distinguer sur critères morphologiques (**photographier les poils raides sous la queue et les pieds postérieurs ainsi que le dessous des pieds**)
> En l'absence d'analyse génétique ou de critères plus précis, possible de saisir sous le complexe
Crossope indéterminée (*Neomys sp.*)

Pelage nettement bicolore (dos sombre et ventre blanc)
+
Queue en général bicolore

NON

Crocidure musette (*Crocidura russula*)

L'espèce la plus commune en région.
Une espèce « jumelle », la **Crocidure des jardins**, est a priori absente de la région mais en **cas de doute sur un individu contacté dans l'extrême Ouest de la BFC il est conseillé de le conserver pour analyse**

OUI

Crocidure leucode (*Crocidura leucodon*)

La confusion n'est pas possible si l'individu présente un pelage typique mais **en l'absence de ce critère il est obligatoire de procéder à un examen crânien pour les individus morts**

Légende :

En noir : critères fiables et invariables
En gris : critères secondaires potentiellement durs à juger
En gris entre parenthèses : (critères subjectifs ou variables)

Groupe nécessitant une analyse génétique pour une identification certaine à l'espèce

Agir pour la biodiversité

Conception Simon-Pierre Babski / LPO BFC
v2 - mai 2026